



Assemblée générale

Soixante-troisième session

21^e séance plénière

Lundi le 6 octobre 2008, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann (Nicaragua)

*En l'absence du Président, M. Mbuende
(Namibie), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 100 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/63/1)

M. Ali (Malaisie) (*parle en anglais*): Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation qui figure dans le document A/63/1. En dépit des pressions croissantes sur les ressources de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général est parvenu à faire en sorte que l'Organisation continue de jouer un rôle pertinent et qu'elle demeure attachée aux buts pour lesquels elle a été créée. À cet égard, ma délégation souhaite féliciter le Secrétaire général de ses efforts inlassables.

Il est encourageant de constater que le travail de l'ONU et de ses institutions spécialisées continuent d'être reconnu. L'an dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU a obtenu conjointement le prix Nobel pour les efforts qu'il déploie dans le domaine des changements climatiques. Cet honneur – c'est la sixième fois que la Fondation Nobel décerne le prix Nobel de la paix à l'ONU –, est une reconnaissance de la contribution de l'ONU à la communauté mondiale.

L'ONU est également reconnue pour l'aide humanitaire qu'elle fournit. L'ONU parvient à fournir une aide à ceux qui sont le plus touchés par les catastrophes, par le biais du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et des appels éclairs. Ainsi, pour une organisation telle que l'ONU, la fourniture de l'aide devient centrale. De même, l'impact du travail accompli, supervisé ou exécuté par l'Organisation sur ceux qui en ont le plus besoin est essentiel dans le travail de l'ONU, et doit primer sur toutes ses autres considérations.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite de l'intention du Secrétaire général de consolider le cadre général de responsabilisation de l'Organisation – au sein de l'Organisation ainsi que la responsabilisation du Secrétariat vis-à-vis des États Membres. Nous nous félicitons également de la poursuite des séances d'information tenues régulièrement par le Secrétaire général pour informer l'Assemblée générale de ses dernières activités, ce que nous considérons comme étant l'un des moyens d'établir des liens directs avec le Secrétaire général tout en restant au courant des derniers faits concernant l'Organisation.

Une organisation qui existe depuis aussi longtemps que l'ONU ne peut que subir certains changements. Ce processus de réforme doit être entrepris afin de consolider l'Organisation et de remédier à ses lacunes. Mais changer une entité, quelle qu'elle soit, n'est pas aisé. Comme l'a d'ailleurs dit l'inventeur Charles Kettering, « le monde déteste le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



changement, c'est pourtant la seule chose qui lui a permis de progresser ».

Aussi ma délégation félicite-t-elle le Secrétaire général des efforts qu'il ne cesse de déployer pour réformer la gestion de l'Organisation. Nous convenons avec le Secrétaire général que pour que la gestion soit véritablement axée sur les résultats, chaque directeur de programme doit s'assigner des objectifs précis. Cela permettra à l'Organisation de formuler un meilleur plan stratégique qui permettra à son tour aux États Membres de prendre des décisions mieux informées. Cependant, ces réformes de gestion doivent être réalisées de manière globale, en mettant tout d'abord l'accent sur une bonne compréhension du processus qui se doit d'être transparent, sans exclusive et sans restriction, et ensuite sur le plein respect des règles et des modalités et de la Charte des Nations Unies; et troisièmement sur une parfaite compréhension des priorités que nous nous employons à réaliser.

En ce qui concerne le maintien de la paix, il a énormément été question de la réorganisation du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), qui a finalement débouché sur la création d'un nouveau Département de l'appui aux missions, la création d'un Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (au sein du DOMP), de nouvelles Équipes opérationnelles intégrées et de plusieurs autres mécanismes communs. Cette réorganisation avait pour but de rationaliser les activités de maintien de la paix de façon que les résultats obtenus soient plus efficaces et plus rationnels, et conformes à l'augmentation du nombre de missions et de personnes déployées dans le monde. Mais en dépit de cette réorganisation, dans certains cas, les pays fournisseurs de contingents n'ont pas été pris en considération dans les questions de communication et d'information. Cela est, à notre sens, préoccupant. Le DOMP devrait s'efforcer de divulguer les informations en priorité aux pays fournisseurs de contingents, notamment lorsque le personnel de ces pays est déployé sur le terrain.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui fait tout d'abord état du travail que l'Organisation accomplit pour aider les États Membres à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres objectifs de développement convenus à l'échelon international. La Malaisie se félicite des efforts que le Secrétaire général entreprend à cet égard, notamment des séances de haut niveau tenues récemment sur les OMD. La rencontre

de haut niveau a permis de nouvelles annonces de contributions supplémentaires d'un montant de 16 milliards de dollars, mais nous espérons que ces fonds et ces ressources destinés à la réalisation des OMD seront également mis à disposition de manière systématique et prévisible, et pas uniquement de manière ponctuelle, pour répondre à des événements spécifiques. La Malaisie est convaincue que le rapport complet du Secrétaire général sur les annonces de contributions ne tardera pas à être publié.

S'agissant des OMD en particulier, il nous faut comprendre que ces objectifs représentent l'objectif minimum. L'ONU doit encourager les pays les mieux dotés à poursuivre la réalisation des OMD-Plus. C'est dans ce but que la Malaisie promet de coopérer de manière accrue avec l'ONU dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

La réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 6 demeure un grand point d'interrogation pour de nombreux pays, y compris la Malaisie. Nous notons les initiatives lancées aussi bien au sein qu'à l'extérieur de l'Organisation pour régler ce problème. Malgré tout, le nombre de personnes souffrant du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies infectieuses continue d'augmenter. Cela signifie tout simplement qu'il faut en faire plus, et nous espérons que la date butoir de 2010 fixée par le Secrétaire général pour garantir une couverture universelle contre le paludisme sera reprise dans la lutte contre la propagation du VIH/sida, de la tuberculose et d'autres maladies infectieuses.

Je ne saurais passer sous silence la question de la Palestine. C'est une question inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 50 ans et qui demeure l'une des composantes clefs de la paix et de la sécurité en général. Le Conseil de sécurité a adopté sur cette question des résolutions importantes qui auraient dû permettre aux Palestiniens de recouvrer leurs droits. Malheureusement, aucune mesure de suivi n'a été prise pour obliger Israël à respecter le droit international et ainsi mettre fin à son occupation illégale et à ses pratiques illégitimes dans les territoires palestiniens occupés. Aujourd'hui, les violations des droits de l'homme du peuple palestinien se poursuivent et la vie quotidienne des habitants de Gaza devient difficile du fait des blocus économiques.

Les implantations illégales s'intensifient malgré la condamnation générale. Ainsi, l'Organisation n'a pas fait tout son possible dans cette situation, du moins

pour ce qui est des millions de réfugiés palestiniens frappés par le conflit ou pour ceux dont les droits fondamentaux continuent d'être bafoués.

Ma délégation croit dans la nature multilatérale et universelle de l'ONU. Étant donné que tant de peuples du monde attendent que l'Organisation joue son rôle de chef de file, de coordination et demeure une source d'espoir, les États Membres doivent veiller à ce que l'ONU soit en mesure de tenir sa promesse de lendemains meilleurs. Les promesses ne peuvent être tenues que s'il existe une forte volonté politique d'aller jusqu'au bout. Une Organisation capable de tenir parole à l'égard des peuples et de se montrer à la hauteur de ses engagements, sera une Organisation forte, viable et utile, capable de répondre aux défis de l'avenir. La Malaisie est attachée à cette vocation et s'engage à appuyer les efforts du Secrétaire général en la matière.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

M^{gr} Bharanikulangara (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Observateur permanent.

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation et se réjouit d'œuvrer avec lui à renforcer les succès et à surmonter les insuffisances de cette institution. Nous sommes témoins de conflits qui semblent sans solution dans de nombreuses régions du monde. Que ce soit sous l'apparence de guerres civiles, d'activités terroristes ou de conflits internationaux, ces conflits perpétuent la croyance erronée selon laquelle la violence et la guerre peuvent remplacer la coopération et le dialogue pour le bien commun. Dans ce contexte, l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, la prolifération des armes légères et les pressions croissantes qui mettent à rude épreuve le Traité de non-prolifération nucléaire constituent des obstacles tenaces qui entravent fortement la promotion du bien commun et de la coopération réciproque.

Cependant, plutôt que de s'arrêter sur les symptômes des défauts de la nature humaine, nous ferions mieux de nous concentrer sur leurs causes profondes. Il y a environ 40 ans, le Pape Paul VI déclarait, dans cette même salle, que le développement est le nouveau nom de la paix et la sagesse de ces paroles doit nous guider pour élaborer des solutions adéquates. À ce stade, force est de reconnaître un

certain nombre de revers dans notre travail de mondialisation de la solidarité envers les pauvres. Avec l'échec des pourparlers sur les échanges commerciaux du Cycle de Doha, le ralentissement économique international de plus en plus marqué et le fait que les objectifs d'aide au développement n'ont pas été atteints, nous constatons la nécessité d'un consensus et d'une réponse efficaces. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui doit se tenir à Doha donne à la communauté internationale l'occasion de consolider ses promesses et de renouveler la coopération entre pays développés et pays en développement. Ma délégation attend avec intérêt de travailler avec les participants pour mettre l'ingéniosité de l'activité économique mondiale au service des peuples plutôt que de mettre les peuples à la merci de celle-ci.

La soixante-troisième session de l'Assemblée générale se tient à un moment marquant de l'histoire de l'ONU. Cela fera 60 ans en décembre que cet organe a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme par laquelle les dirigeants du monde sont convenus que les droits de l'homme ne sont pas accordés par les gouvernements à leur entière discrétion mais qu'ils sont plutôt inhérents à tous les hommes et les femmes, indépendamment de leur race, de leur nationalité ou de leurs convictions religieuses. Il est bon de rappeler la guerre qui a précédé l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme mais il est également utile de réaliser que si le monde a pu se rassembler pour garantir les droits de tous après un conflit aussi dévastateur, alors il est certain qu'aujourd'hui nous pouvons trouver la volonté politique de garantir la pleine jouissance de tous les droits de l'homme. Le droit à la vie et le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion demeurent la base du système des droits de l'homme. Le discours sur ces deux droits fondamentaux progresse.

Cependant, trop souvent ces droits sont négligés en faveur de questions politiquement plus opportunes et ce n'est que lorsque les voix des personnes privées de droit et discriminées deviennent trop fortes pour être ignorées que nous leur accordons l'attention qu'elles méritent. Ce n'est qu'en respectant le droit à la vie, depuis le moment de la conception jusqu'à celui de la mort naturelle, ainsi que la conscience de tous les croyants, que nous pourrons promouvoir un monde conscient et respectueux d'un sens et d'un but supérieurs. Il y a un an, l'Assemblée générale a adopté

la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Nous encourageons tous les États à y adhérer pour renforcer cet engagement commun en vue de favoriser une meilleure compréhension entre les gouvernements et les communautés autochtones.

Enfin, ma délégation espère que la présente session de l'Assemblée générale permettra de promouvoir une coopération et une harmonie renforcées entre tous les peuples. Nous avons assisté, à maintes reprises, à un recours accru à une rhétorique qui, au lieu de rassembler les pays, les fustige en les divisant. Partout dans le monde, cette rhétorique a été utilisée pour encourager la méfiance entre États. Cependant, ma délégation espère que cette session renversera cette tendance croissante aux soupçons et à la méfiance et cédera le pas à la confiance dans notre direction commune et dans les valeurs que nous partageons. À cet effet, le Groupe de l'appui à la médiation, qui est pleinement opérationnel, constitue un outil précieux pour restaurer la confiance perdue et nous attendons avec intérêt suivre son évolution future.

Le rapport du Secrétaire général reconnaît la nécessité d'examiner un nombre de plus en plus important de questions. Que ce soit en matière d'assistance humanitaire, de médiation ou de capacité à rassembler les parties, l'Organisation doit continuer d'être constituée de manière à être plus réactive aux besoins du XX^e siècle.

M. Heidt (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais aborder brièvement les parties du rapport du Secrétaire général qui traitent des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les États-Unis se sont engagés à travailler avec leurs partenaires pour réaliser et soutenir les objectifs pour le développement de la Déclaration du Millénaire. Collectivement, les États Membres ont travaillé avec diligence au Sommet du Millénaire pour parvenir à s'entendre sur des engagements assortis de délais, en vue de répondre à nos aspirations partagées de développement mondial.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation mentionne, à juste titre, les avancées significatives que nous avons réalisées dans le sens de la réalisation des OMD ainsi que les difficultés importantes qui nous attendent. Les taux mondiaux d'extrême pauvreté sont en baisse et l'accès à l'éducation augmente à un rythme impressionnant. Beaucoup reste à faire pour venir à bout de la mortalité maternelle et pour réduire la propagation du sida, le

paludisme et d'autres maladies graves. En outre, le rythme global du développement demeure fortement inégal, en particulier dans le cas des États fragiles et en proie à l'anarchie.

Les États-Unis et leurs partenaires de développement œuvrent sans relâche pour relever ces défis. Nous avons participé activement, il y a deux semaines, à la réunion de haut niveau du Secrétaire général qui a été très fructueuse et nous avons parrainé une réunion parallèle axée sur l'importance cruciale qu'il y a à faire de la productivité des chaînes de valeur agricoles une stratégie de lutte contre la faim et la pauvreté.

Comme les années précédentes, compte tenu du rapport du Secrétaire général, les États-Unis tiennent à exprimer leur préoccupation face aux révisions constantes du cadre des objectifs, cibles et indicateurs du Secrétariat qu'il présente à la communauté internationale comme les objectifs du Millénaire pour le développement dont la réalisation est subordonnée à un calendrier précis. Nous sommes perplexes quant à la raison pour laquelle le Secrétariat a intégré de façon sélective, parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, de nouvelles cibles tirées du Document final du Sommet mondial alors que ce même Document définit clairement les OMD comme étant ceux fixés dans la Déclaration du Millénaire.

Les États-Unis demeurent attachés au Document final du Sommet mondial qui présente une vision globale du processus de développement et du rôle que jouent les Nations Unies dans celui-ci. Toutefois, nous n'acceptons pas la décision du Secrétariat de classer arbitrairement les engagements du Sommet mondial, dont un engagement relatif à l'accès universel à la santé en matière de reproduction, dans une catégorie spéciale d'engagements méritant d'être considérés comme des OMD ou des cibles ou des indicateurs des OMD. Enfin, nous sommes préoccupés par les changements manifestes de libellé entre les documents approuvés au niveau intergouvernemental et plusieurs des nouvelles cibles du Secrétariat en termes d'OMD, ce qui constitue une tentative d'élargissement et de redéfinition des objectifs du Millénaire pour le développement sans consultations avec les États Membres.

Comme nous l'avons fait remarquer précédemment, cette tentative d'élargissement et de redéfinition menace de diluer les engagements politiques mûrement réfléchis que nous avons tous pris

au Sommet du Millénaire en 2000, et de nous détourner de la poursuite commune des objectifs arrêtés au niveau international. Plutôt que d'élargir les objectifs, nous devrions les concentrer et utiliser les nombreuses sources de financement pour le développement, telles que le commerce, l'investissement, d'autres flux de capitaux et les ressources internes, tant publics et privés, pour les réaliser. Ne perdons pas de vue un principe essentiel dans le domaine du développement, consacré dans les objectifs du Millénaire pour le développement : il appartient à chaque pays de déterminer ses priorités en matière de développement. Des cibles des OMD qui dicteraient des instructions à un pays en termes de développement et qui ne reconnaissent pas l'importance fondamentale de l'autodétermination sont vouées à l'échec.

Il est évident que, malgré tous les efforts que nous déployons pour tenir nos engagements, il nous reste encore à réaliser nos aspirations en matière de développement. De nombreux défis restent à relever mais nous ne pouvons pas préserver le consensus en créant de nouvelles définitions ou en élargissant la portée des objectifs du Millénaire pour le développement déjà convenus antérieurement. Reconnaissons les progrès que nous avons réalisés, prenons acte des succès enregistrés et tirons-en les leçons, en nous consacrant à nouveau aux objectifs ambitieux et vitaux que les États Membres se sont fixé en 2000.

M^{me} Asmady (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation. Nous apprécions beaucoup l'aperçu qu'il donne des Nations Unies durant l'année écoulée. Nous nous félicitons qu'il ait mis en lumière les aspects essentiels à traiter si nous voulons un avenir prospère, stable et sûr pour tous. Il est évident que nous nous trouvons à une étape décisive. Le monde fait face à une série de crises parallèles – crise financière, crise alimentaire, crise énergétique et crise environnementale.

Un certain nombre de dirigeants du monde et le Président de l'Assemblée générale, dans une allocution récente faite du haut de cette tribune, ont indiqué, à juste titre, que l'on ne peut continuer comme si de rien n'était face à ces graves problèmes. La communauté internationale doit être unie pour pouvoir gérer efficacement les crises mondiales. La solution est de travailler ensemble à faire de l'ONU un pivot solide permettant d'atteindre un ordre socioéconomique et politique international équitable. À cet égard, nous

approuvons l'accent mis dans le rapport sur trois domaines – répondre aux besoins des plus déshérités, sauvegarder les biens de l'humanité et créer une Organisation des Nations Unies plus responsable et donc plus forte.

Je voudrais m'arrêter un instant pour partager nos réflexions sur chacun de ces trois domaines.

Premièrement, la vision de la Charte des Nations Unies concernant « l'instauration de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande » demeure l'essentiel du programme qui reste à réaliser. Nous nous trouvons à mi-parcours de la période de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et même au-delà et les résultats sont inégaux pour l'instant, c'est le moins que l'on puisse dire. Des poches de pauvreté persistent dans les zones rurales des pays en développement où les conditions ont parfois empiré en raison des prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie. Je ne m'attarderai pas sur la flambée des prix des denrées alimentaires. Le point de vue de l'Indonésie sur cette question a été décrit à de multiples reprises et encore la semaine dernière. Disons simplement qu'il est essentiel de se concentrer sur l'agriculture en tant qu'élément phare du programme national de développement, conjointement avec un investissement massif, en particulier en aidant les petits agriculteurs à cultiver et écouler les produits de leurs récoltes.

La crise financière actuelle et l'incertitude ainsi que le ralentissement de l'économie mondiale constituent d'autres sources graves de préoccupation. Ce qui accroît l'anxiété, c'est que personne ne sait encore quelles en seront les conséquences pour l'économie mondiale. C'est dans une période comme celle-ci que le système des Nations Unies, avec le Conseil économique et social à sa tête, doit s'efforcer, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions financières compétentes, de déterminer les conséquences de ces remous. Le Conseil doit intensifier son rôle central pour coordonner les relations économiques internationales. Il doit apporter des réponses politiques adéquates et assurer leur cohérence dans une optique tonifiée et orientée vers les résultats. Mais, pour que cela soit possible, la volonté politique des États Membres doit également être présente. Pour faire face efficacement aux difficultés des plus démunis, présentons tous et renouvelons nos engagements dans le cadre du partenariat mondial pour le développement. Il importe de ne pas perdre l'élan

général par les réunions de haut niveau qui se sont tenues récemment à New York.

Deuxièmement, il faut redoubler d'efforts pour sauvegarder les biens de l'humanité, en particulier pour ceux qui sont marginalisés. Le Secrétaire général a dûment souligné les défis que représentent le changement climatique, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération ainsi que la santé mondiale dans ce contexte. Nous devons préserver avec fermeté nos ressources naturelles, notamment nos puits de carbone, nos forêts et nos récifs coralliens afin de ne pas priver les générations futures des ressources dont elles auront besoin pour survivre. La Feuille de route de Bali a été essentielle pour mobiliser la communauté internationale sur la cause du changement climatique.

Je voudrais réitérer le souhait de mon gouvernement que « d'ici à 2009, il nous faudrait produire un ambitieux dispositif mondial sur le climat pour l'après 2012, qui permette de limiter le réchauffement planétaire à deux degrés Celsius au cours des 20 prochaines années. » (A/63/PV.14). Nous devons intensifier les efforts internationaux en vue de mettre fin à la détérioration de notre planète et d'inverser la tendance.

Concernant la question de la lutte contre le terrorisme, l'Indonésie a été et continuera d'être à l'avant-garde. À cet égard, nous sommes convaincus que la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies favorisera les efforts internationaux. Nous devons envisager tout type de coopération à différents niveaux et mettre en œuvre autant que possible la Stratégie et son Plan d'action. Tout en espérant une mise en œuvre cohérente, transparente, globale et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, la délégation indonésienne se réjouit de négocier une convention globale et équilibrée qui respecte les principes du droit international, du droit humanitaire et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Concernant le désarmement et la non-prolifération, nous sommes au regret d'annoncer que, malgré quelques efforts assidus de la part de nombreux États Membres, le mécanisme visant à assurer le désarmement est dans l'impasse sur certains points fondamentaux et antérieurement convenus du programme mondial en matière de désarmement. Aujourd'hui, nous sommes plus convaincus que jamais

que le désarmement nucléaire est capital pour la paix internationale. Nous faisons face aux dangers que représentent les armes nucléaires avec une augmentation des arsenaux militaires et le risque que ces armes de dissuasion ne soient utilisées par des terroristes avec des conséquences dramatiques. La non-prolifération est essentielle mais insuffisante. La non-prolifération et le désarmement nucléaires se renforcent mutuellement et les deux démarches doivent être poursuivies activement de façon équilibrée et non discriminatoire. Sinon, nous pourrions assister bientôt à une nouvelle course aux armements avec de nouveaux types d'armes nucléaires avec des nouvelles utilisations et de nouvelles logiques.

Troisièmement, l'Indonésie soutient pleinement le renforcement de l'ONU par l'instauration d'une responsabilisation stricte. Nous partageons l'avis du Secrétaire général lorsqu'il affirme que pour atteindre nos objectifs, « il nous faudra ériger le principe de responsabilité stricte en ligne de conduite et en règle de vie quotidienne » (A/63/1, par. 141). À cet égard, nous approuvons les mesures telles que le nouveau contrat de responsabilisation avec les cadres supérieurs et la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats et de la gestion globale des risques. Nous saluons les efforts du Secrétaire général pour que le Secrétariat rende davantage de comptes aux États Membres, afin de veiller à ce que l'Organisation soit bien gérée et obtienne des résultats. Nous apprécierions également que des mises à jour régulières soient fournies aux États Membres sur les progrès accomplis dans ce domaine.

L'ONU est la meilleure incarnation des aspirations de la communauté mondiale et nous, peuples des Nations Unies, devons tout mettre en œuvre pour en faire la manifestation de notre volonté. Dans ce contexte, il est impératif que le Conseil de sécurité, qui porte l'immense responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, reflète également les points de vue de tous les peuples. Nous nous réjouissons que la démocratisation de l'ONU compte parmi les thèmes de la présente session de l'Assemblée générale et que le Président nous ait déjà informés des initiatives qu'il va prendre pour promouvoir la démocratie au sein de l'ONU. La réforme du Conseil de sécurité est indispensable, tout comme le renforcement du rôle de l'Assemblée générale, organe suprême de délibération et de décision de l'ONU.

Pour terminer, je voudrais souligner le rôle des organisations régionales et la contribution précieuse qu'elles peuvent apporter en matière de paix et de sécurité, comme nous l'avons constaté dans le cadre des partenariats de l'ONU avec l'Union africaine et d'autres organismes. Les entités régionales sont également importantes pour les questions de développement et d'aide humanitaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/63/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 100 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 45.